

# Vervoort : « Je ne minimise pas »

BRUXELLES Présentation du plan de prévention et de lutte contre le radicalisme

- Débat inédit au parlement bruxellois.
- Le ministre-président de la Région bruxelloise a présenté son projet en 8 points.
- Et expliqué ne pas faire preuve de légèreté.

**N**ous avons de la chance de ne pas connaître la situation de certaines villes françaises et de leurs banlieues enclavées. Nous avons une plus grande mixité sociale : c'est une chance à exploiter. » C'est par ces mots que le président du parlement bruxellois Charles Piqué (PS) a clôturé la séance plénière consacrée vendredi aux « conséquences des attentats et mesures à prendre en matière de sécurité, de prévention et de lutte contre le radicalisme ».

La matinée avait été consacrée aux interpellations, la plupart du temps par les chefs de groupes, excepté au FDF où c'est le député-bourgmestre de Schaerbeek, Bernard Clerfayt qui s'est exprimé, notamment parce que sa commune est l'une des quatre, avec Molenbeek, Anderlecht et Bruxelles, considérées comme particulièrement concernées par le radicalisme. Bernard Clerfayt a d'ailleurs plaidé pour que cette coordination soit générale et concerne les 19 communes bruxelloises. Dans sa réponse aux interpellations, Rudi Vervoort s'est engagé à mettre le plus rapidement possible un dispositif qui engage l'ensemble des communes, et plus seulement les quatre

déjà concernées.

Répondant au député et chef de groupe MR (opposition) Vincent De Wolf, qui s'était ému de la « légèreté » avec laquelle le ministre-président aurait, en certaines occasions, évoqué une série d'événements liés au radicalisme, Rudi Vervoort a répondu que le futur organisme public de coordination en matière de sécurité disposera

**« Des moyens supplémentaires devront être dégagés pour soulager nos communes »** RUDI VERVOORT

de bien plus de moyens que ne le dit l'opposition libérale. « Des moyens supplémentaires devront être dégagés pour soutenir les services spécialisés, mais aussi soutenir et soulager nos communes », a-t-il promis, tout en rappelant qu'il s'agissait d'une réponse à apporter de manière collective : « Je me réjouis à cet égard que cette question soit mise à l'agenda de la concertation entre les différents niveaux de pouvoir. » Mais à chacun son rôle : la prévention du radicalisme étant celui de la Région ; la lutte contre le terrorisme celui du fédéral.

Au niveau qui est le sien, Rudi Vervoort a annoncé un train de 8 mesures qui toutes seront intégrées dans le plan plurianuel régional de prévention – le nouveau cycle commencera en juillet 2015. Ce dispositif de prévention du radicalisme se structurera autour de 2 axes d'intervention : à l'attention des acteurs locaux (modules de formation et de sensibilisation pour les agents communaux, éducateurs, policiers...) et via un accompagnement des familles ou des jeunes et tiers

concernés (point de contact permettant un accompagnement psycho-social...). Plus concrètement, Rudi Vervoort a donc évoqué 8 mesures, détaillées dans *Le Soir* du 23 janvier (voir ci-contre). ■

FABRICE VOOGT

## LES HUIT MESURES

### Des experts désignés

1. Attribuer un rôle de coordination à la Région par la mise en place d'un réseau de personnes de contacts. La coordination sera assurée par le cabinet du ministre-président et le suivi par l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité.
2. Désignation d'un pool d'experts pour permettre d'agir avec les outils appropriés.
3. Initier et soutenir des actions de sensibilisation ou de formation.
4. Diffusion des « bonnes pratiques » belges et étrangères en la matière.
5. Ouverture d'un site et/ou d'un numéro vert destinés à permettre aux personnes inquiètes de l'évolution d'un proche de contacter des personnes-ressources.
6. Servir de relais pour les communes auprès des autorités politiques et judiciaires : directives claires pour le suivi des « returnees ».
7. Mise en place d'un réseau de suivi préventif, pour ceux qui montrent des signes de radicalisation, et curatif, pour ceux qui reviennent de Syrie ou d'ailleurs.
8. Recherche de soutien aux niveaux fédéral, européen et international de sources d'expertise et de financement de projets.